

PREVair : l'OTRE et Crédit Coopératif s'associent pour un transport routier plus vert !



LE CRÉDIT COOPÉRATIF,
banque de référence
des entreprises de l'économie réelle



PREVair : l'OTRE et Crédit Coopératif s'associent pour un transport routier plus vert !

La transition énergétique dans le transport routier est en marche

On parle de motorisations hybrides, électriques, GAZ ou bioGAZ, et encore hydrogène. Les constructeurs, en réponse au développement de ces solutions, apportent peu à peu des produits adaptés pour ces nouvelles réponses et surtout adaptés à l'activité des entreprises de transports routiers.

Comment faire converger respect de l'environnement, impératifs gouvernementaux, alignement sur les exigences des consommateurs et maintien, voire accroissement du dynamisme de l'entreprise de transports ?

Les solutions proposées, de par leur récence et surtout de par le peu d'offres disponibles en France à ce jour, représentent des investissements lourds et coûteux pour les entreprises. Le constat a suscité la réflexion de l'OTRE quant aux solutions possibles pour accompagner de façon plus concrète ses adhérents. Les discussions ont pu ainsi se nouer entre le Crédit Coopératif et OTRE afin de travailler à l'élaboration d'un projet commun en accord avec les impératifs présentés ci-dessus.

[Le Crédit Coopératif](#), par son engagement dans l'économie réelle, est conscient que, pour avancer vers une société en accord avec les besoins environnementaux, la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques s'impose. Animé par cette envie d'agir, le Crédit Coopératif propose depuis plus d'une douzaine d'années un dispositif permettant aux épargnants de choisir l'usage des fonds qu'ils placent. C'est le dispositif CODEVair.

La combinaison des ambitions de l'OTRE et de l'engagement du Crédit Coopératif a donc permis la création du PREVair Personnes Morales Véhicules Propres. Une solution de financement^{[1],[2]} pour toutes les entreprises de transport routier, adhérentes OTRE et désireuses de s'équiper en véhicules propres (électriques, gaz, hybrides...) et ce pour l'ensemble de leur flotte (poids lourds, véhicules utilitaires, ambulance, autocar...).

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre attache avec votre entité territoriale (voir contacts [ici](#)) et à télécharger la fiche de présentation PREVair [ici](#).

[1] Sous réserve d'acceptation de votre dossier

[2] Conditions disponibles en centre d'affaires